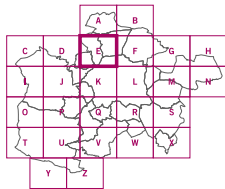


5.1 DOCUMENTS GRAPHIQUES

PLANCHE E

A0 / 1:5000



PLUI APPROUVÉ LE 19 DÉCEMBRE 2025

— Limites communales

ZONAGE

— Limites de zones
— Limites de règles thématiques (Cf. plans thématiques)

UC Zones urbaines de centres-bourgs tissus anciens	A Zones agricoles
UG Zones urbaines généralistes	A1 Zones agricoles de proximité
UGp Secteurs de projet	A2 Zones agricoles paysagées
UGc Secteurs de cœurs-jardins	N Zones naturelles
UE Zones urbaines dédiées aux activités économiques et grands équipements	N1 Zones naturelles de proximité
UEp Secteurs de projet	N2 Zones naturelles spécifiques
UV Zones urbaines vertes	
AUG / 2AU Zones à urbaniser résidentielles de milieu	
AUE Zones à urbaniser à vocation économique ou d'équipement	

Secteurs spécifiques en zones agricoles ou naturelles :	
A Activités	N1 Hébergements légers
C Commerces	J Jardins
L Camping et loisirs	L Logements
E Équipements	PH Photovoltaïques
PS Sens du Voyage	V Viticoles ou arboricoles

PATRIMOINE

Bât remarquable	Filiet d'alignement
Bât remarquable / petit patrimoine	Patrimoine géologique
Bât remarquable / mur	
Ensemble urbain	
Site témoin	

PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

Espace Bois Classé (EBC)	Espace d'Intérêt Paysager et Écologique (EIPE)
Arbre isolé remarquable	EIPE - Boisement
Continuité de nature à préserver	EIPE - Espace Vert
Continuité de nature à créer	EIPE - Cœur d'Ilot
Zones et milieux humides	EIPE - Terrain et jardin cultivé

PROJETS URBAINS ET AMÉNAGEMENTS

Emplacement réservé
Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
Liminaire de protection des commerces
Liminaire de protection des rez-de-chaussée actifs
Marge de recul

MAÎTRISE DE L'URBANISATION EN ZONES A ET N

Secteur de taille et de capacité limitées (STECAL)
Bâtiment pouvant changer de destination

